

ORDONNANCE COLLECTIVE

Code : OC-2023-09

Date d'émission originale: 2023-12-13

Date de révision prévue : 2026-12-13

Référence à un protocole

OUI NON

PRO-2023-09-Initier des mesures thérapeutiques et pharmacologiques chez une clientèle symptomatique présentant une bradycardie sévère en salle d'opération, à la salle de réveil ou en chirurgie d'un jour

Objet : Initier des mesures thérapeutiques et pharmacologiques chez une clientèle symptomatique présentant une bradycardie sévère en salle d'opération, à la salle de réveil ou en chirurgie d'un jour

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers		2023-03-30 2023-03-15 2023-04-05 2022-12-08
Adoptée par Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		2023-12-13

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les inhalothérapeutes et les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	Direction de santé publique (DSPublique)	
	Direction du programme jeunesse (DJ)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)	
	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)	
	Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)	
X	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	Bloc opératoire, chirurgie d'un jour, salle de réveil (secteur de Charlevoix)
	Direction des services professionnels (DSP)	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte fréquentant l'une ou l'autre des installations desservies par le CIUSSS de la Capitale-Nationale et qui présente une bradycardie sévère symptomatique (inférieure à 40 battements/minute), à la suite d'une intervention chirurgicale sous anesthésie générale ou autre anesthésie.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

Inhalothérapeutes

- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes sous anesthésie, y compris la sédation-analgésique ou sans assistance ventilatoire
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

Infirmières

- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

INDICATIONS

Bradycardie sévère symptomatique (inférieure à 40 battements/min) chez un usager adulte à la suite d'une intervention chirurgicale ou sous anesthésie générale.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Accélérer le rythme cardiaque par levée du frein vagal et améliorer la conduction auriculo-ventriculaire.

CONTRE-INDICATIONS

- Glaucome à angle fermé
- Myasthénie grave
- Usager asymptomatique
- Allergie ou hypersensibilité à l'atropine ou une de ses composantes

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Référer au protocole médical *2023-09-Initier des mesures thérapeutiques et pharmacologiques chez une clientèle présentant une bradycardie sévère en salle d'opération, à la salle de réveil ou en chirurgie d'un jour.*

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

En tout temps, aviser l'anesthésiologiste de la mise en application de l'ordonnance afin qu'il puisse prendre en charge la suite des traitements et l'investigation.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

Non applicable.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés

Sylvie Beauchamp, pharmacienne
Anh-Tai Le, anesthésiologiste, hôpital de Baie-St-Paul
Véronique Lebel, conseillère cadre en soins infirmiers
Annick Leblanc, coordonnatrice technique en inhalothérapie
Véronique Snyder, conseillère en soins infirmiers
Darius Treigys, anesthésiologiste, hôpital de La Malbaie

Sources consultées

AMERICAN HEART ASSOCIATION (AHA). CPR & FIRST Aid: Emergency Cardiovascular Care. Adult Bradycardia Algorithm. <https://cpr.heart.org/en/resuscitation-science/cpr-and-ecc-guidelines/algorithms>. Published 2020. Accessed January 29, 2021

CISSS DU NORD DE LANAUDIÈRE. Traitement de la bradycardie symptomatique (salle de réveil) 12.03

GUIDE D'ADMINISTRATION INTRAVEINEUSE DES MÉDICAMENTS CRITIQUES, 12e édition, IUCPQ, mai 2021

MANUEL DE PHARMACOTHÉRAPIE PARENTÉRALE, 40e édition, hôpital d'Ottawa, 2019

SYLVIE BEAUCHAMP Lexicomp, Atropine (systemic) : Drug information, consulté le 22 octobre 2021

| IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecin de garde

| IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin de garde

| VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2023-12-13

Date

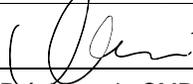


Directrice des services multidisciplinaires
Mme Isabelle Simard

2023-12-13

Date

| APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2023-12-13

Date